

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10h 30mn en son siège social à Douala, sous la conduite de Monsieur Henri Claude OYIMA, son Président.

Le Conseil d'Administration a évalué l'état de la mise en œuvre des décisions prises lors de sa dernière session tenue le 25 octobre 2019. Il a pris acte de leur état d'exécution et a instruit la Direction Générale de l'atteinte des objectifs assignés dans les délais prescrits s'agissant notamment :

- de la maîtrise des charges ;
- du recouvrement des créances et ;
- de la mobilisation des entreprises en vue d'un recours accru au marché financier.

Au titre des opérations de marché, le Conseil d'Administration a autorisé l'admission à la cote permanente des obligations de l'Etat du Gabon dénommées « EOG 6,25% net 2019-2024 » et des obligations de la société SAFACAM dénommées « SAF1 6% HT 2019-2022 ». La première cotation de ces deux valeurs mobilières est prévue le vendredi 21 février 2020 à Douala.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a examiné le Règlement Général ainsi que le Règlement de Parquet de la BVMAC et a décidé de leur transmission à la COSUMAF pour homologation.

Au titre de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de créer en son sein outre le Comité d'Audit et Risques, le Comité des Nominations et Rémunérations déjà existants, un Comité d'Admissions.

Le Conseil d'Administration a également lancé le processus de recrutement d'un nouveau Directeur Général qui devrait prendre fonction à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au terme des travaux, le Conseil a félicité la Direction Générale pour la qualité des documents présentés et lui a adressé ses encouragements pour les actions engagées en vue de la mise en œuvre effective de la dynamisation du marché financier régional.

Fait à Douala, le 20 février 2020

Henri Claude OYIMA

Président du Conseil d'Administration